

Questionnaire campagne /Réponse TOUPI

Préambule :

L'ambition que nous portons, est également celle d'une ville solidaire et accueillante.

Seniors, personnes sans domicile, en situation de handicap, malades ou vulnérables : Paris doit être solidaire des plus fragiles et accueillir dignement les personnes en exil.

En effet, chacun et chacune doit pouvoir y trouver sa place et vivre le Paris qui émancipe et qui protège, qui garantit l'accès aux droits et aux soins médicaux. Pour rappel, la stratégie parisienne 2017-2021 « Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle », présentée dans un document de 20 pages, observe que :« des efforts sont à faire », « les attentes sont fortes », « Favoriser l'accès à une offre touristique accessible ».

Cette stratégie qui prend en compte tous les contours majoritairement conditionnés par une accessibilité obligatoire à toutes et tous, restant à atteindre, demeure dans un environnement orienté majoritairement vers des axes de l'offre médico-sociale, du logement social, de l'accompagnement. Aussi, l'écart demeure-t-il avec le concept de citoyenneté universelle, la spontanéité du bien vivre, d'autant plus lorsque l'on vient visiter Paris en famille, avec un adulte, un enfant en situation de handicap, en fauteuil roulant ou bien avec un enfant, adolescent ayant des troubles du comportement.

Générer dans une des villes les plus denses du monde, le développement des moyens de mobilités et d'assistances (gardes d'enfants, répits, accompagnements, offre de transports à la demande par arrondissement (hors PAM) spécifiques aux temps de loisirs, des découvertes , des de sites....) complémentaires aux prises en charges médico-sociales pour atteindre l'objectif commun à tous citoyens non concernés par des restrictions physiques de mobilités : **La spontanéité des envies, du désir de découvrir Paris, d'y vivre ensemble, avec un air sain pour tous les enfants.**

Comment comptez-vous améliorer le fonctionnement de la MDPH de Paris, simplifier les démarches des personnes handicapées et mieux répondre à leurs besoins ?

Contexte :

-A Paris, près de 163.000 personnes bénéficient de la reconnaissance "d'au moins un droit" de leur handicap, plus de 28.000 (données CAF au 31 12 2017) perçoivent l'allocation adulte handicapé, huit allocataires sur dix vivent seuls, soit 21 700 bénéficiaires, contre 73 % pour l'ensemble des communes de la Métropole du Grand Paris.

-3472 bénéficiaires de l'AAH vivent dans un foyer à Paris.

-L'isolement des personnes concernées demeure très élevé dans les arrondissements de l'ouest parisien et du centre : elle atteint 90 % pour le 7e arrondissement et 88 % pour le 5e, contre 73 % pour le 19e arrondissement et 78 % pour les 18e et 20e arrondissements.

-Les arrondissements du nord-est parisien comptent davantage de familles

(familles monoparentales ou couples avec enfant(s)), et de couples sans enfant (9 % pour le 18e, 12 % pour le 19e et 10 % pour le 20e, contre 8 % pour Paris).

-Une forte proportion d'enfants bénéficiant de l'AEEH, vit dans une famille monoparentale (35 %).

-Un quart des familles bénéficiaires de l'AAEH vivent sous le seuil de bas revenus cela représente près de 2 000 familles.

Nos propositions :

- Réorientation des moyens en vue de la création d'un service unique a la MDPH 75.

- Afin de pouvoir bénéficier de toutes les aides et accompagnements auxquelles elle a le droit, une personne en situation de handicap doit solliciter plusieurs services (MDPH, CAF, CASVP, etc.).

Cela peut décourager les bénéficiaires. Des lors, il convient d'échanger avec les salarié.e.s et les syndicats pour envisager un détachement de quelques agents de ces diverses structures auprès de la MDPH, interlocuteur privilégié des personnes en situation de handicap. De plus, il convient de faire évoluer la sollicitation de la MDPH en permettant de déposer des dossiers en ligne -et non plus exclusivement par voie postale, dans la cadre des processus de dématérialisations en cours.

- Création d'un service de proximité dans chaque arrondissement, afin de lutter contre l'illectronisme et l'isolement des personnes par un accompagnement administratif.

L'Etat, dans le contexte actuel de restriction budgétaire, répond très difficilement aux personnes souffrant de troubles psychiatriques. Laissées sans soins, celles-ci peuvent finir dans la plus grande précarité, à la rue.

- Développer l'aide au maintien à domicile des personnes souffrant de troubles psychiques par une coordination et un accompagnement municipaux.

- **Intégrer à la maraude de soins mobile un psychiatre et un psychologue** pour diagnostiquer et soigner les personnes à la rue atteintes de troubles psychiatriques. Inclure les personnes en situation de handicap dans la ville

La France, et Paris en particulier, sont très en retard dans l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la Ville et à l'école. Paris doit être à la hauteur de l'enjeu.

- **Garantir le 100 % d'accessibilité aux personnes en situation de handicap d'ici 2026 dans les nouvelles habitations et rénovations Paris Habitat, dans les établissements scolaires et les services publics liés à la Ville de Paris, dans les aménagements urbains et les transports.**

- **Mettre en place un programme de formation continue de sensibilisation au handicap pour améliorer le diagnostic précoce des enfants.**

- **Créer des postes de chargé.e.s d'inclusion scolaire et recruter des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS/AESH)** pour l'intégralité du temps scolaire et les temps péri-scolaires.

Contribuer à la rémunération des AESH Les AESH (anciennement AVS) accompagnent les élèves handicapé.e.s, par la mise en place d'un système de primes.

Cependant 400 élèves (chiffre 2018) ne bénéficient pas de l'aide à laquelle ils ont droit, les postes n'étant pas tous pourvus.

- **Attribuer aux SESSAD les moyens de dégager du temps pour former toute personne travaillant avec les enfants handicapé.e.s dans les écoles.**

- **Créer des postes de chargé.e.s d'inclusion scolaire dans les collèges.**

Ces personnes veilleront au suivi du bon déroulement des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) des collégien.ne.s (non suivi.e.s par un dispositif ULIS).

- **Elles coordonneront les interventions des AESH (anciennement AVS), assureront un lien privilégié entre l'enseignant.e référent.e et l'équipe éducative** auprès de laquelle elles agiront en qualité de personnes ressources. Il s'agira idéalement de professeur.e.s des écoles spécialisé.e.s, détaché.e.s auprès de la Ville qui assurera leur traitement, ou d'intervenant.e.s en milieu scolaire.

Développer les Centres de Loisirs à Parité (CLAP), 1 CLAP par arrondissement, c'est l'objectif !

A Paris, neuf centres de loisirs ont comme spécificité d'accueillir pour moitié des enfants handicapé.e.s. mais ce nombre ne suffit pas à satisfaire l'ensemble des demandes.

Aussi nous créerons des postes afin d'en assurer un accueil pérenne, en lien avec les politiques sociales et éducatives, leurs services et directions.

Favoriser l'accueil des enfants handicapé.e.s dans les Centres de Loisirs.

L'existence de CLAP ne doit pas interdire leur inscription dans les Centres de Loisir traditionnels, à chaque fois que cela est possible et souhaité par la famille, notamment pour des raisons de proximité, le taux d'encadrement y sera donc augmenté.

Tous les centres de loisirs maternels et élémentaires devront permettre l'accueil de tous les enfants, quels que soient les champs de handicap.

L'une des priorités pour la MDPH de Paris, c'est de prendre en compte de manière réactive que les délais de réponses aux dossiers des enfants, adultes, aux besoins des accompagnements des familles, aidants, ne doivent pas se résumer à des « traitements sur listes », afin de favoriser les statistiques portant sur les délais.

En effet, à quoi cela sert-il d'aller vite, si les besoins identifiés, exigeant pour les enfants par exemple des prises en compte particulières de parcours séquentiels à intégrer dans le PPS.....si ce dernier document n'est pas remis à temps.

Aussi, parmi nos exigences de justice sociales :

-Réalisation d'un audit sur le fonctionnement des services de la MDPH (le précédent connu date de 2016),

-Remise des rapports d'activité de la MDPH des exercices 2018 et 2019 non livrés avant les élections municipales, ce qui signifie que ces informations ne sont pas disponibles et inconnues,

- Création d'un service d'urgence pour les enfants et adultes concernés par l'autisme et les différents champs de handicaps de la neurodiversité, des troubles du comportement, du polyhandicap et mise en place d'un accompagnement par arrondissement,

- Audit des affectations budgétaires en fonction des besoins sans réponses identifiés,

- Transparence dans les objectifs des orientations budgétaires et affectations des places bénéficiant de co-financements avec l'ARS, pour les accueils de jour, les hébergements,

Que pensez-vous des observations formulées par la rapporteuse de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, Catalina Devandas-Aguilar, suite à sa visite en France en 2017 et notamment cette observation : « il n'existe pas de bon établissement d'accueil puisqu'ils imposent tous un certain mode d'existence qui limite les possibilités d'avoir une vie agréable sur la base de l'égalité avec les autres » ?

La Commission nationale EELV, notre candidat D.Belliard tête de liste à la mairie de Paris, ses colistiers, candidats aux mairies d'arrondissements, considèrent que les différentes politiques sociales

concernant les champs du handicap en France, les secteurs du médico-social assumés par les organisations gestionnaires d'établissements d'accueils, d'hébergements, d'accompagnements doivent être impliqués vers des orientations majeures dans les territoires, les quartiers, afin de respecter les choix de vie des personnes en situation de handicap, respecter les différents parcours de l'enfance, reconnaître et valoriser les choix des familles sur la base d'un nouveau socle de justice sociale.

C'est ainsi que les recommandations formulées par la rapporteuse de l'ONU Catalina Devandas-Aguilar, qui demeurent des objectifs pour la France, réaffirment nos convictions et propositions politiques solidaires, pour une inclusion territorialisée de ces structures vers des lieux d'habitations autonomes, intégrés par exemple dans des ensembles d'habitats partagés qui favoriseront la prise en compte de tous les ménages, de leurs ressources, dans l'objectif de valoriser le bien vivre ensemble avec nos aînés, les étudiants, les jeunes travailleurs.

Gouverner c'est prévoir, et nous constatons au quotidien, avec les familles concernées par le handicap, combien les équilibres entre les nécessités des projets et parcours de vie exprimés par les personnes en situation de handicap, n'incluent bien évidemment pas toujours un foyer d'accueil médicalisé éloigné des cœurs de ville, du quartier, sans dessertes accessibles ou bien facilitées par des services de transports à la demande sans même évoquer ce scandale français qui oblige en 2020, trop de familles à faire héberger un de leur proche en Belgique !

Notre vision de la ville de Paris, pour demain, est celle d'une ville qui ne respirera plus l'institutionnalisation « obligée » des personnes en situation de handicap qui aspirent, en fonction d'accompagnements de proximité que nous développerons, à vivre parmi les parisiens dans leur quartier, mais bien d'accroître de manière substantielle le parc de logements accessibles dans tous les quartiers, grâce à de nouvelles conventions avec les bailleurs les incitant par des clauses sociales valorisées et soutenues budgétairement, à organiser des passerelles cohérentes de l'institutionnel qui enferme au libre choix de son lieu d'habitation sans « préemptions » mutualisées, conditionnelles sur les droits individuels de compensation du handicap.

Avez-vous des propositions pour permettre aux personnes handicapées de mener une vie autonome, y compris pour celles qui sont très dépendantes ?

La liste Ecologie pour Paris, menée par David Belliard, Europe Ecologie-Les Verts, les candidats appuient et portent la volonté politique de concrétiser pour l'avenir de toutes et tous, concernés par une situation de handicap, le développement des projets politiques écologiques et de justice sociale pour lutter contre l'isolement social des personnes, pour une citoyenneté active et libre.

Favoriser l'ouverture sur la cité des personnes en situation de handicap grâce à une offre de logements accompagnés qui comprend les partenaires de l'offre médico-sociale devenus institutionnels, ne doit pas se résumer à des expérimentations parcellaires et intemporelles.

L'accélération de l'offre de logements accessibles, disponibles à tous les handicaps, sur une fréquence de réhabilitations de logements sur un rythme plus soutenu, alliant les diagnostics énergétiques et d'accessibilité, doit comprendre un objectif orienté vers un volume accru de 1500 à 2000 logements par an.

Les appels à manifestation d'intérêt (AMI), dans le cadre de cofinancements dérogatoires qui pérennisent des expérimentations, notamment pour les logements ne peuvent se limiter à des places qui se substitueraient à un logement pour une personne devant bénéficier d'un accompagnement par des services médico-sociaux.

Les candidats l'écologie pour Paris, considèrent qu'autant que possible, selon les projets de vie des personnes « très dépendantes », que l'offre de services d'aides à domicile doit se développer, notamment dans le cadre du développement par un soutien à concerter avec les SAAD-Familles et prendre en compte sans ruptures, les temps d'interventions correspondant aux besoins de la personne concernée et améliorer les prises en charges relevant de la parentalité.

Ces différents temps d'accompagnements et d'aides quotidiennes doivent être ajustés aux besoins de la personne et non, en partie, dans la prise en compte unidimensionnelle des difficultés éventuelles de gestions qui concernent ces services essentiels que nous soutiendrons.

Mises en place d'un service d'aide à domicile municipalisé complémentaire des Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées dans chaque arrondissement, en lien avec une permanence MDPH décentralisée dont les priorités assureront le respect des PPS comme des PPC établis dans le respect de la Réponse Accompagnée Pour Tous, tels :

- les prestations de psychologue ou d'autres professionnels hors nomenclature des actes de l'assurance maladie
- les interventions éducatives (éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants ou moniteurs éducateurs)
- les soutiens aux familles incluant de la guidance parentale, en complémentarité organisée avec des Services d'Aide à domicile-Familles.

Un bilan de la mandature précédente devra être réalisé sur les financements de la ville de Paris complémentaires de ceux du département via la DASES et l'A.R.S., ainsi que des audits sur les services et établissements médico-sociaux destinés aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées.

a) Quel état des lieux faites-vous de l'accessibilité à Paris et quelles vont être vos actions pour assurer l'accessibilité des établissements recevant du public (en particulier les écoles et les collèges) ?

-La perspective de l'organisation des JOP 2024, ne constitue pas une fin en soi, tant les efforts conséquents sont nécessaires.

-Les qualités des cheminements des voiries ont été détériorées, un programme important de travaux sera redéfini pour toutes et tous, qui prendra en compte :

-la piétonisation totale aux abords des écoles,

-l'élargissement des trottoirs,

Aussi, afin d'objectiver les priorités pour la mandature 2020-2026, il sera nécessaire :

-De faire réaliser un audit des Ad'AP, tous ERP,

-En relation avec les CLH et le CDCA, d'amender le schéma du handicap, afin qu'il réponde aux flux touristiques, aux flux intra-franciliens, aux besoins des parisiens mais surtout à leurs envies pour une autre ville écologique et soucieuse dans ses orientations politiques du bien vivre sans pollutions et profitable économiquement à tous.

-Tous les centres de loisirs maternels et élémentaires, devront être accessibles à tous les handicaps,

-Un réseau de 200 ambassadeurs de l'écologie et du bien vivre par arrondissement sera créé, afin de réaliser les actions complémentaires aux objectifs du schéma du handicap.

b)-ainsi que du métro ?

-La mise en accessibilité de stations du métro parisien, là où c'est possible, est un « dossier devenu ancien », et qui a été ralenti par des frilosités diverses à compter de 2007-2008, alors qu'après des études réalisées par la RATP (toujours inconnues du grand public et des différents exécutifs parisiens comme de la région Ile de France) et les interventions intempestives de blocages politiques relayées par l'ancien ambassadeur de l'accessibilité RATP de 2013 à 2017.

Le groupe des écologistes de Paris, a déposé un vœu (document joint), afin que des solutions après nouvel audit, soient menés par la RATP sur la base de nos propositions qui ont pris en compte le communiqué de presse du Comité d'Entente d'Ile de France paru en juin 2017 et relayé par les presses étrangères, dès les JOP 2024 attribués à la France.

c)-Allez-vous vous inscrire dans la continuité de l'engagement de la mandature actuelle d'assurer l'accessibilité de 100% des nouveaux logements HLM construits (et non 20% comme prévu par la loi ELAN de 2018) ?

Les candidats l'écologie pour Paris, sont engagés pour l'objectif de 100% de nouveau logements dans le parc social accessibles,

Nous élaborerons une révision du cahier des charges et des moyens humains, en lien avec les bailleurs, afin de parfaire les conditions des recensements des logements cibles.

Quel est votre avis sur les besoins de répit de certains aidants de personnes handicapées et quels sont vos projets éventuels en matière de solutions de relayage (ou baluchonnage)?

Le cas échéant, quel budget y consacreriez-vous ?

Après un audit des situations administratives par arrondissement, des foyers concernés par des notifications PCH aides humaines, selon typologies aides techniques nécessaires accordées, demandées, en attente de délibérations, PCPE mis en place, nous prendrons en compte les singularités des personnes concernées et leurs situations sociales, afin de définir des axes de compensations, d'aides à la mise en place de solutions de répit et de relayages par quartier d'arrondissements.

Nous favoriserons la mise en place de coordinations citoyennes agissant solidairement dans la proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour identifier les solutions les plus utiles, et donc les moyens objectifs d'aides aux ménages.

Concernant l'accompagnement des enfants handicapés à la cantine, en périscolaire ou aux centres de loisirs, quelles sont selon vous les améliorations à apporter ?

Selon une mission nationale menée en 2018, les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'allocation d'éducation pour enfant handicapé (AEEH), entre 3 et 12 ans représentent 1,9% de leur classe d'âge et totalisent à peine 0,30% de la fréquentation totale dans les accueils de loisirs sans hébergement sur l'ensemble du territoire national.

Comme le souligne la mission : « Par ailleurs, si l'on veut réellement et durablement changer le regard de notre société sur les personnes en situation de handicap, quel meilleur moyen existe-t-il que de favoriser, dès le plus jeune âge, la rencontre et le partage d'activités entre enfants handicapés et valides, dans tous ces espaces collectifs qui jalonnent la vie de tout enfant ? »

Seuls 0,28 % des enfants identifiés par la CAF en France, bénéficiant de l'AEEH ont été accueillis, les outils pouvant favoriser les remontées d'informations des ALSH et autres structures d'accueils n'existent pas.

La liste l'écologie pour Paris proposera le renforcement du Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022(CEJ):

-La création d'un CLAP par arrondissement,

-Le renforcement des équipes d'animations et d'éducateurs spécialisés,

-L'engagement d'une mission pour l'inclusion des enfants en situation de handicap, d'information et de relais pour chaque arrondissement auprès des parents, en partenariat avec les associations et les conseils locaux du handicap,

- une remise à niveau des outils existants pour toutes les structures d'accueil des maternelles et écoles élémentaires, liés aux reconnaissances administratives afin d'identifier et améliorer les parcours comme les solutions d'accueils est nécessaire.

Comment comptez-vous faciliter l'accès des enfants et adultes handicapés aux infrastructures sportives de la ville de Paris, en particulier ceux qui n'y ont pas accès via l'école ou les institutions parce qu'ils vivent à domicile et, pour les enfants, sont instruits en famille ?

-Il s'agit là d'un véritable enjeu citoyen, les parcours de l'ensemble des enfants concernés doit faire l'objet d'un audit étayé sur les réalités vécues des exclusions existantes dans l'objectif d'établir une feuille de route qui comprendra des investissements en services de proximité, qui devront intégrer le CEJ par une révision budgétaire dans l'objectif d'accroître les moyens.

Faut-il selon vous aménager les aires de jeu des parcs et jardins parisiens pour les enfants handicapés moteurs ou polyhandicapés ? Le cas échéant, combien d'aires de jeux aménageriez-vous sur votre mandat ?

Tous les sites concernés devront être mis en accessibilité pour tous.

Envisagez-vous d'installer des salles de change pour les personnes polyhandicapées dans certains bâtiments publics ? Le cas échéant, combien ?

La liste l'écologie pour Paris, lancera un audit sur les typologies d'ERP qui pourront accueillir les salles de changes, en lien avec les associations et collectifs parentaux et les Comités Locaux du handicap dans chaque arrondissement.

Avez-vous des personnes handicapées en position éligible sur votre liste ? Si vous êtes élu maire de Paris, l'adjoint au maire chargé du handicap sera-t-il (elle) une personne concernée par le handicap ?

A l'équipe de campagne de répondre. Liste des propositions EELV dans projet municipales. Pour une meilleure prise en charge du handicap à Paris. Pour D.Belliard et les candidats aux mairies d'arrondissements, les personnes en situation de handicap, ne sont pas objet de soins exclusivement, et sont des citoyens avec des droits.

Développer la médiation animale pour divers publics (personnes âgées, malades, personnes en situation de handicap, détenus...).

Mise en place un programme de formation continue de sensibilisation au handicap auprès des professionnel.le.s en contact avec du public de la ville de Paris et ce pour améliorer le dépistage.

à Creation d'un 5eme Centre d'Action Medico-Sociale Precoce (CAMSP) dans le centre de Paris pour assurer un équilibre territorial.

- **Étendre l'accueil personnalisé des familles et enfants sourds de la crèche municipale Cotte** (12eme arrondissement) en formant les responsables et des auxiliaires de puériculture a la langue des signes.

- **Création de postes de chargé.e d'inclusion scolaire.**

- **Recruter des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS/AESH) pour les temps périscolaires.**

Le métier d'AVS/AESH souffre d'un déficit de candidat.e.s en raison d'une rémunération faible et de contrat précaire à temps partiel. Si pour l'école élémentaire c'est l'éducation nationale qui recrute et paie ce personnel, les communes peuvent recruter des AVS/AESH pour le temps périscolaire.

- **Mettre Paris Solidarite pour les personnes en situation de handicap au même niveau que Paris Solidarite Seniors.** Paris Solidarite est une aide mise en place par la Ville de Paris qui garantit un minimum de ressources mensuelles pour les seniors a 980 euros par mois et 965 euros pour les personnes en situation de handicap.

Nous proposons que le montant pour les personnes handicapées soit mis au même niveau que pour les seniors.

- **Garantir le 100 % d'accessibilité aux personnes en situation de handicap d'ici 2026 dans les nouvelles habitations et rénovations Paris Habitat, les établissements scolaires et les services publics liés à la Ville de Paris.**

Malheureusement, la loi ELAN a abaisse les objectifs d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. La Ville de Paris a déjà annoncé que l'objectif restait a 100 % pour les bâtiments qui relèvent de l'Hôtel de Ville.

Cet engagement restera le notre afin d'augmenter significativement le taux actuel de 34 %.

- **Développer le logement accompagne pour les personnes en situation de handicap psychique.**

- **Créer un label pour les établissements recevant du public et de la clientèle.** Afin de créer une mesure incitative en direction des établissements recevant le public en situation de handicap, un label parisien sera créé avec différents niveaux en fonction des types de handicaps.

Une application centralisée permettra au public de savoir quels lieux seront accessibles ainsi que l'emplacement du matériel dédié et des voiries accessibles.

Annexes

Un plan handicap qui attend des traductions concrètes.

Malgré la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ou les recommandations de la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, la situation des personnes handicapées en France reste très en deçà de nos obligations :

- un manque d'accessibilité dans les villes, dans les transports et les logements avec des obligations de mise aux normes toujours repoussées ;
- la faiblesse de l'accès de tous les enfants handicapés à un accompagnement adapté dans des établissements scolaires inclusifs et ordinaires ou à des places en établissements spécialisés pour celles et ceux pour lequel-les c'est adapté ;
- deux millions de personnes en situation de handicap sous le seuil de pauvreté en dépit de l'augmentation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- des aides insuffisantes et des restes à charge trop importants avec des plans d'aide revus à la baisse qui ne permettent pas de garantir une vie digne à chaque individu ;
- un accès aux soins de santé au plus près de leur lieu de vie, aux apprentissages, aux accompagnements qui reste à un niveau insuffisant.

Le gouvernement, en annonçant une série de mesures pour améliorer l'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap, ne fait que reprendre les engagements pris depuis des années. Pour Arnaud de Broca, président du collectif Handicaps, qui regroupe les plus grosses associations du secteur, « *On demande à voir les traductions concrètes de ce beau discours.* »

Pour Europe Écologie – Les Verts, la situation du handicap en France mérite mieux que des promesses et demande que les engagements du gouvernement soient suivis d'effets concrets, tant au niveau de la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale, que des actions en faveur de l'accessibilité des cabinets médicaux, de la formation des médecins aux spécificités de l'examen de la personne handicapée, de la scolarisation des enfants et du manque criant de structures adaptées, de l'autonomie de la personne handicapée, de la possibilité de circuler librement ou du droit de vivre dignement avec ses proches.

EELV demande, notamment, un renforcement de l'obligation d'accessibilité des logements et des transports, l'individualisation de l'allocation aux adultes handicapés, la revalorisation du statut des assistant-es d'élèves en situation de handicap (AESH) et un plan de prévention de la maltraitance en établissements.

Conférence Nationale du Handicap 11 février 2020

Prise de position politique Commission Nationale Handicap EELV

L'Etat d'urgence de la fraternité et des solidarités !

Comme il a été précisé dans le dossier de presse de la 5^{ème} Conférence Nationale du Handicap, « La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, au-delà d'affirmer leurs droits fondamentaux, **a reconnu l'impact de l'environnement sur la vie des personnes handicapées**, posant ainsi la nécessité de son adaptation. ».

Ainsi le président Emmanuel Macron a-t-il convenu de fixer le cadre des propositions et de son intervention en reprenant tout simplement quelques recommandations qui avaient été établies par Catalina Devandas-Aguilar, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, qui effectuait une visite en France et dans le cadre du rapport émis en mars 2019, qui intima parmi ses recommandations :

« De prendre des mesures visant à favoriser et garantir l'accès de tous les enfants handicapés, y compris les enfants « sans solution », à un accompagnement adapté dans des établissements scolaires inclusifs et ordinaires, notamment d'ouvrir un service d'éducation spéciale et de soins à domicile et d'autres services spécialisés dans l'enceinte de l'école, et d'éviter tout chevauchement avec les activités des unités spécialisées pour l'inclusion scolaire »,

« D'inscrire la désinstitutionalisation des personnes handicapées au rang des priorités et d'envisager sérieusement d'établir un moratoire sur les nouvelles admissions » ;

« D'améliorer l'accès des personnes handicapées aux soins de santé au plus près de leur lieu de vie par une prise en charge médicale globale et axée sur leurs droits, notamment s'agissant du traitement du VIH/sida et de la santé procréative »;

«De veiller à ce que le système de protection sociale favorise la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la participation à la vie de la société, plutôt que de proposer des solutions qui conduisent à la mise à l'écart des personnes handicapées. »

Europe Écologie – Les Verts, appréhende avec beaucoup de vigilances politiques, mais aussi d'espérances sur l'avenir, le fléchage des futurs PLF à venir, ainsi que sur l'application des projets pour lesquels des budgets actés mais non consommés, sont dédiés au handicap.

L'ÉCOLOGIE POUR PARIS

AVEC **DAVID BELLIARD**

Europe Écologie – Les Verts a toujours pris en compte dans ses politiques programmatiques au plus proche de la vie quotidienne de nos concitoyens, les mesures qui lient la justice sociale à la justice environnementale telles les politiques de transports, l'accessibilité universelle, le 100% accessible pour le logement, la protection des personnes en situations de soins.

Europe Écologie – Les Verts continuera et accentuera l'application de ses orientations politiques pour le bien vivre ensemble, en bonne santé, la préservation de l'autonomie, les combats contre les maltraitances, le déploiement des programmes de prévention et de recherches, la liberté du choix de vie, de circuler librement, de valoriser le respect au droit de vivre dignement avec ses proches, sa famille, de réaliser ses projets de vie, pour toutes et tous.

Europe Écologie – Les Verts constate à nouveau, que le président Emmanuel Macron et son gouvernement semblent avoir pris conscience de la nécessité de favoriser l'écoute dans ses déclarations, alors que les tensions sociales, les blessures citoyennes et l'impréparation assumée des réformes sur le Revenu Universel d'Activité et des retraites à points non valorisés, prédominent.

Europe Écologie – Les Verts contribuera par ses engagements politiques dans les territoires à préserver et innover pour le bien être de toutes les familles concernées par le handicap.

Europe Écologie – Les Verts, ses élus, adhérents, bénévoles, candidats aux élections s'y engagent constamment.